

Les épreuves proposées respectent la réglementation des courses Hors-Stade

Le règlement de la **randonnée** — Tous au TAF 6

Article 1 – Organisation

En supplément de la course pédestre en nature nommée « Tous au TAF 6 » organisée le **Dimanche 06 Avril 2024 à 9h00 à Berdoues** par le Foyer Socio-Éducatif du lycée Alain-Fournier de Mirande est proposée une marche d'environ 9,5 kms.

Article 2 – Le parcours

Le parcours se fera sur la commune de Berdoues et de Belloc Saint Clamens. Il s'agit d'une boucle d'environ 9,5 kms et 210 m de dénivelé positif.

Article 3 – Inscriptions

L'inscription à la marche entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

Tarif adulte unique : 5 € -18 ans : gratuit

Aucune pré-inscription. L'inscription ne sera possible que le jour de la course.

Inscriptions à partir de **8h15** à la salle des fêtes de Berdoues (32300).

Cette marche n'est pas chronométrée, aucun dossard ne sera distribué et il n'y aura aucun classement.

Article 4 – Déroulement de la marche

Le départ sera donné à **9H00** devant la salle de fêtes de Berdoues. Le départ et l'arrivée sont au même endroit.

RAVITAILLEMENT : 1 ravitaillement (eau, sodas, fruits secs) est prévu sur le parcours + 1 ravitaillement à l'arrivée. **Prévoir son propre gobelet réutilisable.**

Article 5 – Sécurité

Les traversées des routes seront sécurisées par des signaleurs bénévoles.

La marche se déroulera dans le **strict respect du code de la route**. Une équipe de secouristes sera sur place pour les premiers soins. Une liaison téléphonique permanente sera mise en place avec les services de secours.

Article 7 – Indemnités ou remboursements

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo défavorables, l'organisation se réserve le droit de retarder le départ de la marche, de l'arrêter, voire de l'annuler sans préavis, sans que les participants puissent prétendre à aucune indemnité ou aucun remboursement des frais d'inscription.

Article 8 – Droit à l'image

L'organisateur se réserve le droit d'utiliser toutes les images, photographies et vidéos prises lors de la marche, ainsi que les noms des concurrents, à des fins de communication sur l'événement.

En signant ce règlement, les participants autorisent les organisateurs à exploiter les images de la marche.

Article 9 – Responsabilité

Les organisateurs ont souscrit une responsabilité civile auprès de la MAIF.

Le Foyer Socio-Éducatif décline toute responsabilité pour les accidents immédiats ou futurs qui pourraient survenir aux participants.

Article 10 – Vols, dégradations et respect de la propriété privée

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou dégradation commis lors de la manifestation et de stationnement non autorisé sur des terrains privés.

Article 11 : Charte du randonneur

Tout randonneur est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

AUTORISATION PARENTALE POUR UN PARTICIPANT MINEUR

Je soussigné(e)

agissant en qualité de père, père ou représentant légal (rayer la mention inutile) autorise :.....

né(e) le :.....

à participer à l'épreuve de course à pied ou à la randonnée organisées par l'association Foyer Socio-éducatif du Lycée Alain-Fournier :

Cocher l'épreuve choisie

Trail de 11,5kms

Ou

Randonnée de 9,5kms

Je donne l'autorisation de soins sur mon enfant si cela s'avérait nécessaire.

DATE :

SIGNATURE :